

2013

CARTOGRAPHIE

**DES MOYENS**

**DE PAIEMENT SCRIPTURAUX**

**Bilan de la collecte 2014**

**(données 2013)**

**Banque de France**  
**39, rue Croix-des-Petits-Champs – 75001 PARIS**  
**Directeur de la publication : Denis Beau, directeur général des Opérations**  
**Réalisation : direction de la Communication**

## 1| Introduction

Dans le cadre de sa mission de surveillance des moyens de paiement scripturaux définie à l'article L141-4<sup>1</sup> du *Code monétaire et financier*, la Banque de France a procédé du 10 février au 18 avril 2014 à la collecte des éléments permettant de constituer la cartographie des moyens de paiement utilisés en France en 2013, en application de l'article L141-6-I<sup>2</sup> du *Code monétaire et financier*.

Des informations supplémentaires sur la mission de surveillance des moyens de paiement scripturaux de la Banque de France sont disponibles dans le dernier rapport de surveillance des moyens de paiement et des infrastructures des marchés financiers publié en 2012<sup>3</sup>.

Les statistiques de la zone euro et de l'Union européenne présentées dans ce document sont extraites des données publiées par la BCE<sup>4</sup>.

## 2| Faits marquants

L'environnement légal et réglementaire influence de manière marquée l'utilisation des différents moyens de paiement, par exemple en imposant des seuils pour l'usage d'un moyen de paiement scriptural dans un secteur d'activité donné.

Ce facteur d'évolution s'est traduit en 2013 dans les évolutions statistiques d'utilisation des différents moyens de paiement, à la fois pour le chèque, le virement et le télévirement.

### 2|1 Une augmentation du volume et une baisse de la valeur des paiements scripturaux

En 2013, 18,6 milliards de transactions ont été réalisées par les clients des banques françaises pour un montant de 26 686 milliards d'euros.

On note, pour la deuxième année consécutive, une augmentation du nombre des paiements scripturaux (+ 2,9 %) couplée à une baisse de leur montant global (- 4 %), conséquence probable de la conjoncture économique.

### 2|2 Le paiement par carte conforte sa première place en nombre de transactions

Le nombre de paiements par carte progresse en continu depuis 2000 avec un taux de croissance de 8 % en moyenne par an. Ainsi, la carte est le moyen de paiement le plus utilisé depuis 2003, année où elle a dépassé le chèque.

### 2|3 Baisse du montant des virements pour la deuxième année consécutive

En 2013, le montant des virements baisse plus rapidement qu'en 2012 (- 3,8 %, contre - 1,6 %). Le virement demeure le moyen de paiement privilégié pour les transactions de montant élevé et représente ainsi près de 87 % du montant des paiements scripturaux en France.

### 2|4 Le chèque accélère sa décroissance en montant

En 2013, le chèque baisse de manière très conséquente en montant par rapport à la tendance observée de ces dernières années sur les montants (- 19 % contre - 3,8 % par an en moyenne depuis 2000). Il est dépassé pour la première année par la famille des prélèvements. Dans un contexte où les notaires semblent avoir largement anticipé le décret imposant la mise en œuvre d'un virement en lieu et place du chèque pour tout règlement immobilier supérieur à 3 000 euros, cette baisse revêt un caractère exceptionnel et ne devrait pas se renouveler si fortement en 2014.

1 Article L141-4 : « La Banque de France s'assure de la sécurité des moyens de paiement tels que définis à l'article L311-3, autres que la monnaie fiduciaire, et de la pertinence des normes applicables en la matière. [...] »

2 Article L141-6-I : « La Banque de France est habilitée à se faire communiquer par les établissements de crédit [...] tous documents et renseignements qui lui sont nécessaires pour l'exercice de ses missions fondamentales. »

3 [https://www.banque-france.fr/fileadmin/user\\_upload/banque\\_de\\_france/Stabilite\\_financiere/la-surveillance-des-moyens-de-paiement-et-des-infrastructures-des-marches-financiers-2011.pdf](https://www.banque-france.fr/fileadmin/user_upload/banque_de_france/Stabilite_financiere/la-surveillance-des-moyens-de-paiement-et-des-infrastructures-des-marches-financiers-2011.pdf)

4 <http://sdw.ecb.europa.eu/reports.do?node=100000847>

## 2|5 Forte hausse du téléversement

Du fait de la décision de la direction générale des Finances publiques d'abaisser le seuil de chiffres d'affaires au-dessus duquel les entreprises sont assujetties à l'obligation de télédéclaration et de téléversement de leurs impôts professionnels, le téléversement progresse significativement de 27 % en nombre et 16 % en montant. Cette tendance devrait se poursuivre en 2014 puisque un nouvel abaissement de ces seuils est prévu.

## 3| Analyse synthétique de la collecte

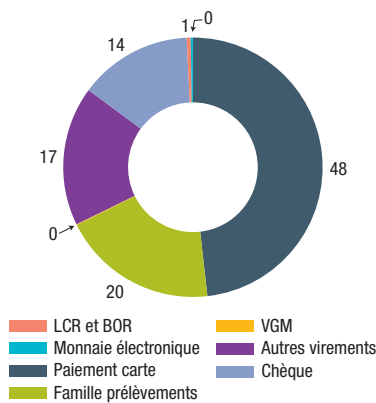
### 3|1 En volume

En 2013, le nombre de paiements scripturaux continue de progresser en France (+ 2,9 %) mais moins rapidement que dans le reste de l'Europe (+ 4,7 % dans l'Union européenne, + 9,5 % en Allemagne et + 6,6 % au Royaume-Uni).

La France, avec près de 18 % du nombre de paiements scripturaux échangés en Europe, occupe la troisième place après l'Allemagne (19,93 %) et le Royaume-Uni (19,72 %).

**Graphique 1 Répartition des moyens de paiement en volume en France**

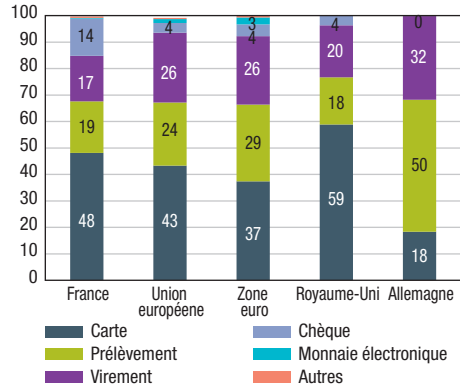
(en %)



Source : Banque de France.

**Graphique 2 Part relative des différents moyens de paiement émis dans l'Union européenne en volume en 2013**

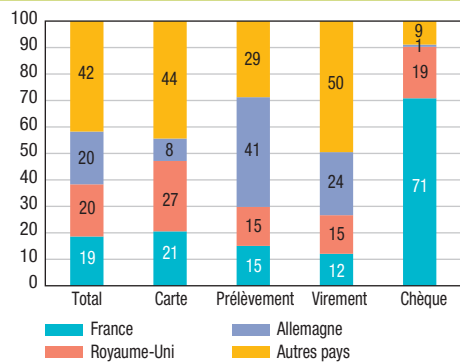
(en %)



Source : Banque de France.

**Graphique 3 Part des trois principaux États membres au sein de l'UE dans l'utilisation des moyens de paiement en volume en 2013**

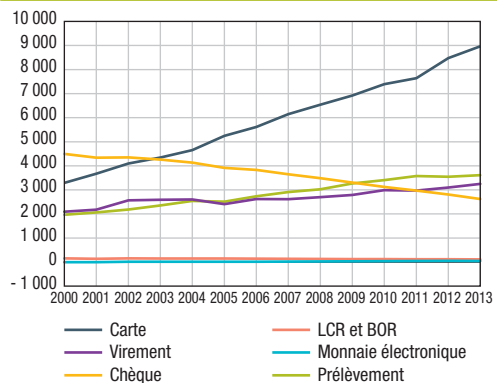
(en %)



Source : Banque de France.

**Graphique 4 Évolution des moyens de paiement en volume en France**

(en millions)



Source : Banque de France.

Le classement des moyens de paiement scripturaux reste le même qu'en 2012 et se présente comme suit :

**1. La carte de paiement** est le moyen de paiement le plus utilisé en France et représente près d'un paiement sur deux (49,6 %) en 2013.

La France a ainsi enregistré 8,96 milliards de paiements effectués par cartes interbancaires ou privatives, ce qui représente 20,55 % des paiements par cartes de l'Union européenne. La France occupe ainsi la deuxième place dans l'Union européenne, juste après le Royaume-Uni (26,62 %) et devant l'Allemagne (8,42 %). En 2013, un Français a payé avec sa carte 136 fois en moyenne, contre 249 fois pour un Suédois, 181 fois pour un Britannique (moyenne de l'Union européenne : 86 fois).

**2. La famille des prélèvements** reprend sa tendance à la hausse (+ 1,87 %) en 2013, après une légère baisse (- 0,28 %) constatée en 2012.

Elle se compose en France du prélèvement national (91 % en volume émis en 2013), du prélèvement SEPA (SDD) (6 % du total des volumes émis en 2013), du TIP (2 % des prélèvements) et du téléversement (1 % des prélèvements) en hausse de 26,7 % en 2013, après une hausse de 29,1 % en 2012.

**3. La famille des virements** continue de progresser, en hausse de 4,9 % par rapport à 2012, pour atteindre 3,25 milliards de transactions.

Elle comprend des virements de masse pour 99,5 % du volume total (essentiellement des virements concernant les particuliers et les PME) et pour 0,5 % du volume total les virements de gros montants (VGM) échangés sur Target2 et sur EURO1. Après une progression de 6,7 % en 2012, les volumes de VGM restent stables en 2013 avec une hausse contenue de 0,3 %. Les autres virements, quant à eux, augmentent de 5 % en volume.

Le nombre de virements en France représente 12,1 % du volume total des virements échangés dans l'Union européenne, ce qui place la France en

troisième position derrière l'Allemagne (23,8 %) et le Royaume-Uni (14,6 %).

Les virements constituent dans certains pays une part importante de l'ensemble du volume des paiements scripturaux. Ainsi, ils représentent près d'un paiement sur deux en Allemagne, soit plus de 76 virements par an et par habitant. Ce nombre s'établit à 47 en France.

**4. Le chèque** continue de baisser au profit d'autres moyens de paiement scripturaux (notamment la carte ou encore le téléversement). Il connaît ainsi en 2013 un recul de 7 % en volume par rapport à 2012 pour atteindre 2,6 milliards de transactions, soit 14 % des paiements scripturaux. Le chèque est désormais le quatrième moyen de paiement le plus utilisé derrière la carte, les prélèvements et les virements.

La France demeure néanmoins le pays qui utilise le plus le chèque dans l'Union européenne. En 2013, 71 % des chèques émis dans l'Union européenne le sont en France, loin devant le Royaume-Uni (19 %). Les autres pays européens l'utilisent très peu : en 2013, chaque Français a ainsi utilisé plus de 37 chèques en moyenne, contre environ 11 pour un Anglais et moins de un pour un Allemand (0,38 par habitant et par an).

**5. Les lettres de change relevé (LCR) et les billets à ordre relevé (BOR)**, produits spécifiques qui n'existent qu'en France, confirment en 2013 la tendance à la baisse relevée depuis 2000 (- 4 % par an en moyenne). Ils décroissent toutefois moins rapidement en 2013 (- 2 %, contre - 3,6 % en 2012).

**6. La monnaie électronique** ne bénéficie pas encore du nouvel environnement légal suite à la transposition en France début 2013 de la deuxième directive européenne sur la monnaie électronique. Le nombre de paiements en monnaie électronique baisse même pour la première année depuis 2000 (- 3 % en volume par rapport à 2012) pour atteindre 52,3 millions de paiements, qui reste un volume d'opérations très faible.

## 3|2 En montant

Le montant total des paiements scripturaux, lié en grande partie aux montants échangés par virement et plus spécifiquement par VGM, continue de baisser en 2013 (-4,1 %), poursuivant une tendance déjà constatée en 2012 (-2,1 %).

Cette baisse se retrouve également au niveau européen (-2,54 % dans l'Union européenne), mais de manière plus faible qu'en France.

La France, avec 11 % du montant total des paiements scripturaux effectués en Europe, occupe la troisième place derrière le Royaume-Uni (36 %) et l'Allemagne (28 %).

Le classement des moyens de paiement en montant est le suivant :

**1. La famille des virements** a connu une croissance en montant de 2005 à 2011 de près de +7,5 % par an en moyenne. Cette tendance s'est toutefois inversée à la baisse en 2012, baisse qui se poursuit en 2013.

Le montant des virements subit probablement les effets de la croissance économique ralentie depuis 2010. La conjoncture économique pèse surtout sur les paiements réalisés par les entreprises, qui baissent de façon continue depuis 2012. Le montant total des VGM, qui représentent 86,3 % des montants des virements, diminue ainsi de 5,3 % en 2013. *A contrario*, les virements de masse augmentent de 6,5 % en montant. La France détient la troisième place en montant des virements avec 12 % du montant total des virements de l'Union européenne derrière le Royaume-Uni (39 %) et l'Allemagne (25 %).

**2. La famille des prélèvements**, malgré une légère baisse (-0,9 %) en 2012, suit une tendance haussière en montant depuis 2000 avec un taux de croissance de 6,1 % par an en moyenne. En 2013, on note une augmentation en montant de 6,7 %, résultant essentiellement de la hausse sensible du téléversement (progression de 15,5 %

en montant, ce qui correspond à 65,8 milliards d'euros supplémentaires en 2013). Cette tendance à la hausse devrait se poursuivre en 2014. En revanche, les autres types de prélèvement utilisés par les particuliers sont en baisse en 2013 (-3,6 %).

Le TIP, quant à lui, reste stable, avec une baisse anecdotique de 0,04 % par rapport à 2012.

La France occupe la deuxième position dans l'Union européenne avec 8 % du montant total des prélèvements, loin derrière l'Allemagne (72 %) et au même niveau que le Royaume-Uni (8 %).

**3. Le chèque** a perdu près de **1 000 milliards d'euros** depuis 2000 et est ainsi passé de 2 278 à 1 320 milliards en 2013. Il est dépassé pour la première année par la famille des prélèvements. Au-delà de la tendance naturelle à la baisse liée à la mise à disposition des consommateurs de moyens de paiement alternatifs sûrs et pratiques, cette chute a été accentuée :

- d'une part, par la mise en œuvre de la loi 2011-331 du 28 mars 2011 imposant l'utilisation du virement en remplacement du chèque, pour tous les paiements supérieurs à 10 000 euros<sup>5</sup> effectués ou reçus par un notaire pour le compte des parties à un acte reçu sous forme authentique et donnant lieu à publicité foncière ;
- d'autre part, par la décision de la direction générale des Finances publiques d'obliger les entreprises à télédéclarer et à téléverser la TVA à partir d'un seuil défini du chiffre d'affaires.

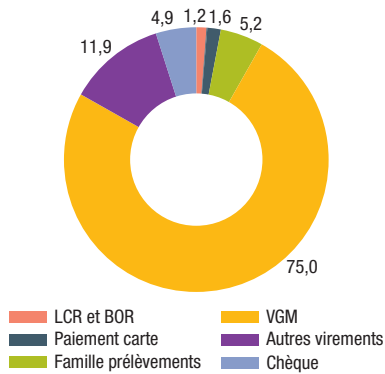
La France occupe la première place dans l'Union européenne avec 33 % du montant total des chèques devant le Royaume-Uni (22 %) et l'Italie (15 %).

**4. La carte de paiement**, qui occupe la troisième position en montant depuis 2011, en dépassant même le montant émis par les LCR et BOR, progresse de 3,9 % en 2013, à un rythme cependant moins rapide que celui qu'elle connaissait depuis 2000 (+8,5 % par an en moyenne). Le montant de paiements par carte atteint ainsi 438 milliards d'euros en 2013.

5 Seuil fixé par le décret n° 2013-232 du 20 mars 2013. Ce seuil sera abaissé à 3 000 euros à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

**Graphique 5 Répartition des moyens de paiement en montant**

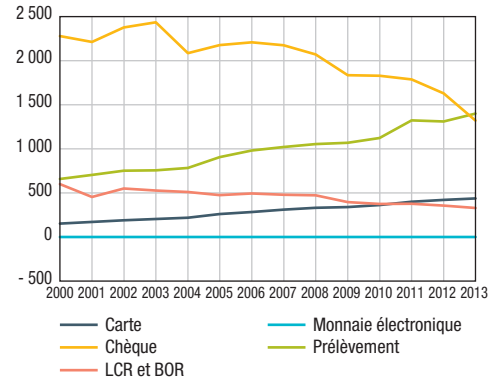
(en %)



Source : Banque de France.

**Graphique 8 Montant des transactions hors virements en France**

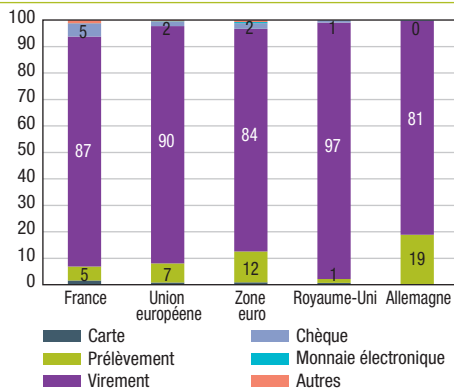
(en millions d'euros)



Source : Banque de France.

**Graphique 6 Part relative des différents moyens de paiement en montant en 2013**

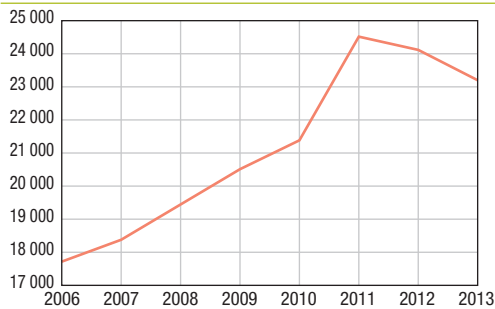
(en %)



Source : Banque de France.

**Graphique 9 Montant des virements**

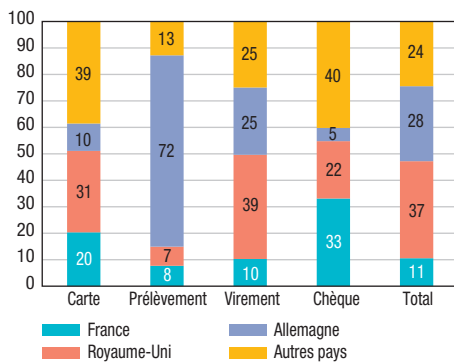
(en millions d'euros)



Source : Banque de France.

**Graphique 7 Part des trois principaux États membres au sein de l'UE dans l'utilisation des moyens de paiement en montant en 2013**

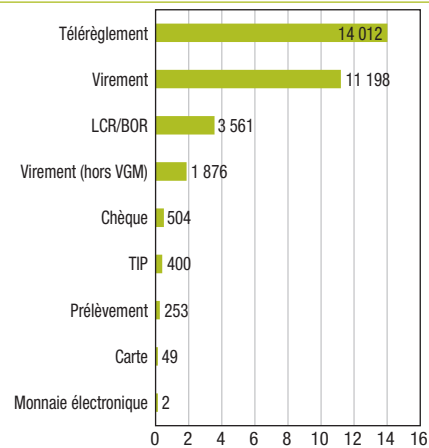
(en %)



Source : Banque de France.

**Graphique 10 Valeur moyenne des transactions des moyens de paiement scripturaux en 2013**

(en euros)



Source : Banque de France.

La France arrive en deuxième position dans l'Union européenne avec 20 % du montant total des paiements par carte derrière le Royaume-Uni (31 %).

**5. Les lettres de change relevé (LCR) et les billets à ordre relevé (BOR)** représentent un montant total relativement élevé au regard des faibles volumes échangés, portant leur montant moyen à 3 561 euros.

En 2013, la baisse du montant total des LCR et BOR s'accélère (- 7,5 %, contre - 4 % par an en moyenne depuis 2000), pour atteindre 356 milliards d'euros. Ces produits spécifiques propres au marché français sont peu à peu remplacés par des moyens de paiement électroniques plus modernes.

**6. La monnaie électronique** baisse en 2013 pour la première fois depuis 2000 (- 3,4 %) et représente 112,9 millions d'euros.

Elle reste utilisée pour des opérations de montants très faible (2 euros en moyenne par paiement).

Le Luxembourg occupe largement la première place dans l'Union européenne avec 77 % du montant total des échanges de monnaie électronique devant l'Italie (21 %). La France détient la septième place avec 0,19 %.

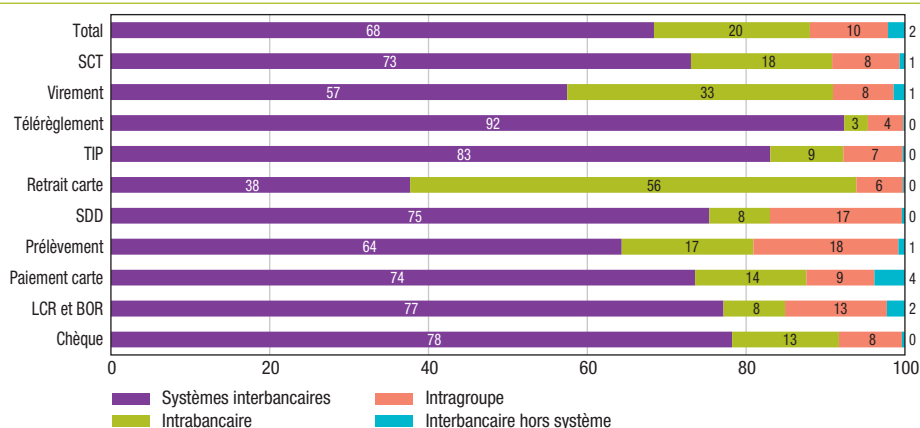
### 3|3 Répartition des transactions en fonction des modalités d'échange

Pour l'ensemble des moyens de paiement scripturaux, la part des systèmes interbancaires reste stable par rapport à 2012 et occupe la partie la plus importante des échanges (71 % du nombre total en 2013, après 70 % en 2012).

On notera que seuls 57 % des virements passent par les systèmes interbancaires, avec une part significative des échanges traitée en intrabancaire (33 %). Le virement SEPA (SCT – *SEPA Credit Transfer*) ne suit pas cette tendance, avec 73 % des opérations échangées sur les systèmes interbancaires en 2013. Il conviendra de voir si l'année 2014, qui a vu l'achèvement de la migration des virements de masse au virement SEPA, confirme cette évolution. Il est intéressant de constater que la famille prélèvement, avec le prélèvement SEPA (SDD – *SEPA Direct Debit*), présente des caractéristiques similaires.

Seule exception, les retraits par carte, dont le canal intrabancaire occupe la part la plus importante avec près de 56 % en 2013 (après 49 % en 2012), continuent de progresser. Ceci s'explique notamment par une tarification spécifique pratiquée par de nombreux établissements qui peuvent facturer les retraits réalisés sur les distributeurs d'autres banques (par exemple au-delà d'un certain nombre de retraits par mois), favorisant ainsi les retraits dans les distributeurs de l'établissement ou du groupe auquel le client appartient.

**Graphique 11 Répartition système/hors système par instrument de paiement en volume en 2013**  
(en %)



Source : Banque de France



## Annexe

## Tableau Bilan des paiements scripturaux en 2013

(nombre de transactions en millions, montant en milliards d'euros, montant moyen en euros, part et variation en %)

Moyen de paiement	Nombre de transaction			Montant des transactions			Montant moyen
	Total	Variation 2013/2012	Part dans l'UE	Total	Variation 2013/2012	Part dans l'UE	
Paiement carte	8 964	5,8	21	438	4	20	49
Familles prélèvement	3 614	1,9	15	1 399	7	8	387
<i>dont : prélèvement</i>	3 278	- 4,1		819	- 4	<i>nd</i>	250
<i>TIP</i>	92	- 6,3	<i>nd</i>	37	0	<i>nd</i>	400
<i>teléréglément</i>	35	26,7	<i>nd</i>	490	16	<i>nd</i>	14 012
Virements	3 250	4,9	12	23 198	- 4	10	7 137
<i>dont : VGM</i>	17	0,3	<i>nd</i>	20 025	- 5,3		1 193 245
<i>autres virements</i>	1 817	- 19,7	<i>nd</i>	517	- 9	<i>nd</i>	981
Chèque	2 621	- 6,6	71	1 320	- 19	33	504
LCR/BOR	93	- 2,3	<i>nd</i>	330	- 7	<i>nd</i>	3 561
Monnaie électronique	51	- 3,3	3	0,1	- 3	0,2	2
<b>Total</b>	<b>18 593</b>	<b>2,9</b>	<b>19</b>	<b>26 686</b>	<b>- 4</b>	<b>11</b>	<b>1 435</b>

